

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 24 septembre 2013

Le 24 septembre 2013, à 20h00 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des quinze communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2013 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de Mme Françoise LECOMTE*), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE (*pouvoir de Mme Martine ARNAL*), Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi Gilles HMAMED, Mme Pascale RENAUD, M. CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL*), Mme Marie BOËLLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS (*pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT M. Roland de HEAULME (*pouvoir de M. Olivier LEBRUN*), Mme Pascale ROCHERON.

**Absents excusés** : M. Olivier LEBRUN (*pouvoir à M. Roland de HEAULME*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Françoise LECOMTE (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Nathalie KRAMER, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Bernard DEBAIN*), Mme Martine ARNAL (*pouvoir à M. Philippe LEJEUNE*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Liliane HATTRY*), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT (*arrivé à la délibération n°2013-09-25*), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir à Mme Marie SENERS*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BANULS

Date de convocation : 17 septembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74  
Nombre de membres présents : 58  
Nombre de pouvoirs : 9  
Excusés : 7

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.09.22 : Convention de financement relative aux études d'avant-projet, de projet et travaux du pont métallique des Chantiers à Versailles.**

□ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public Réseau Ferré de France en vue du renouveau du transport ferroviaire ;

Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de Réseau Ferré de France (RFF) ;

Vu la loi no 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et ses décrets d'application du 9 janvier 1995 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juin 2001 relative à l'observatoire du bruit et à la résorption des points noirs du bruit des transports terrestres ;

Vu la circulaire et l'instruction interministérielles du 28 février 2002, relatives à la politique de prévention et de résorption du bruit ferroviaire ;

Vu la circulaire interministérielle du 25 mai 2004 relative au bruit des infrastructures de transports terrestres ;

Vu l'accord cadre du Contrat de Développement Equilibré des Yvelines (CDEY) pour Paris-Saclay entre le Département des Yvelines et la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ;

Dans le cadre de la circulaire du 12 juin 2001 relative aux observatoires du bruit des transports terrestres et à la résorption des points noirs bruit, complétée et modifiée depuis par celle du 25 mai 2004, et celle du 28 février 2002 relative aux politiques de prévention et de résorption du bruit ferroviaire, des études acoustiques préalables ont été menées de septembre 2011 à avril 2012 et financées par le maître d'ouvrage Réseau Ferré de France (RFF). Elles ont permis d'identifier et de localiser un certain nombre de points noirs du bruit (PNB) ferroviaire le long des voies ferrées sur le territoire de Versailles à proximité du pont de la patte d'Oie ou pont des Chantiers. Il a été identifié comme point dur à traiter.

L'étude réalisée en 2012 a permis de déterminer des solutions techniques « simples » de traitement du pont, dont la mise en œuvre permettrait de diminuer fortement l'impact acoustique du pont sur son environnement et permettra la résorption des PNB situés à proximité. La solution retenue, permettant le meilleur rapport coût-efficacité est la pose d'absorbeurs de vibrations (systèmes masses-ressorts) sur le platelage des trois ponts et la mise en place en sous face des tabliers d'un traitement absorbant (sorte de « faux-plafond »).

Le montant total des travaux est estimé à 1 500 000 € HT et sera financé selon la répartition suivante :

Financeurs	Clé de répartition	TOTAL
Réseau Ferré de France (RFF)	25,00%	375 000.00 €
Région Ile-de-France	50,00%	750 000.00 €
Conseil Général 78	2,30%	34 500.00 €
<b>CA Versailles Grand Parc</b>	<b>15,20%</b>	<b>228 000.00 €</b>
Commune de Versailles	7,5%	112 500.00 €
Total	100,00%	1 500 000.00 €

La participation du Conseil général a été actée à travers le Contrat de Développement Equilibré des Yvelines.

Le plan de financement est arrêté via la convention en annexe.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes de la convention de financement relative aux études d'avant-projet, de projet et travaux du pont métallique des Chantiers à Versailles ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,  
par délégation,

**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20130924-2013092422-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2013